



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS**

Séance du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20/12/2023 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Christie DEZERT, Emilien BIGNON, Claire ADAM, Pascal RANC, Pierre BAILLY, Agnès RAGOT, Johann DE BRUIN.

Absents avant donné procuration : Mmes Mme Vanessa CHEVALLIER pouvoir à Emilien BIGNON, M. Cosme RAGOT pouvoir à Roland BROQUET,

Absente : Mmes Anne-Lise DURAND, Sabrina GUYON, Eléonore De FRESCHVILLE.

Secrétaire de séance : Romain ARNAUD

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 09
Représentés : 02
Votants : 11

Délibération n°

2023_D_115

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGET AVP 2023 – AJUSTEMENT DES AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire propose de régulariser, au moyen de la décision modificative ci-dessous, les crédits concernant les amortissements qui n'ont pas été suffisamment prévus au budget 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Objet	Recettes	Dépenses
023	023	Virement à la section d'investissement		- 7 000,00 €
042	6811			+ 7 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Objet	Recettes	Dépenses
040	2111	Terrains	- 120 000,00 €	
040	281321	Bâtiments privés	+127 000,00 €	
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 7 000,00 €	

Le **Conseil Municipal**, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ACCEPTE** la décision modificative proposée ci-dessus ;
- ▶ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les rectifications nécessaires.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Roland BROQUET.

